Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20261109-DEL202670-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
3 novembre 2026

Date d'affichage de la convocation :
3 novembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

DEL-2026-70

OBJET

CESSION DE DELAISSE MENEZ MARRE

POUR : 19

CONTRE : 0

Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

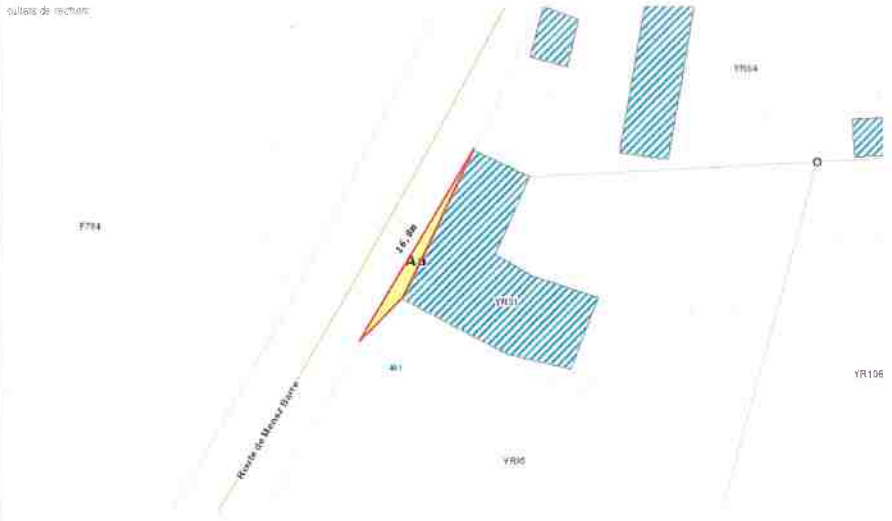
Etaient présents : Sandra BOUCHER, Pierre-Yves CHOSSEC, Solenn CŒUR-LE MEUR, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Annette LE CRAS, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Alain QUEAU et Patrice RANNOU

Étaient absentes et représentées : Stéphanie CORRE et Christelle TREUT

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Monsieur le Maire informe que

La propriétaire de la parcelle YR31 demande à la mairie l'acquisition d'un délaissé route de Menez Barré. La superficie demandée est d'environ 9m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Prix d'acquisition proposé : 0,50€/m²



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les dispositions du projet de déclassement d'un délaissé de la voirie communale, en vue de son aliénation au profit de Mme Keravec.

Prononce le déclassement de ce délaissé en vue de son aliénation au profit de Mme Keravec, sur la base de 0,50 € le m² avec à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)